

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 décembre 2009 à 18 h 00

-----  
AUJOURD'HUI dix sept décembre deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :**

**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Françoise NOUHEN, Patricia AUCOUTURIER, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Cyril CINEUX, Roger GIRARD, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET**

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :**

**Sandrine CLAVIERES**

*Odile SAUGUES a donné pouvoir à Serge GODARD pour la question n° 1 et à partir de la question n° 8.*

*Odile VIGNAL a donné pouvoir à Danielle AUROI à partir de la question n°5.*

*Manuela FERREIRA DE SOUSA a donné pouvoir à Jérôme GODARD à partir de la question n°2.*

*Nicole BARBIN a donné pouvoir à Jean-Pierre BRENAS à partir de la question n°3.*

*Fatima CHENNOUF-TERRASSE a donné pouvoir à Alain LAFFONT pour la question n°1.*

*Claudine LAFAYE a donné pouvoir à Didier MULLER à partir de la question n°3.*

*Alain LAFFONT a donné pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE à partir de la question n°5.*

*Jean-Philippe VALENTIN a donné pouvoir à Christine PERRET à partir de la question n°3.*

*A partir de la question n°11, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.*

-----  
**Rapport N° 59**  
**AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE AU SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE**  
-----

Aux termes de l'article 3 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, des emplois permanents peuvent être occupés par des agents non-titulaires dans les mêmes cas et les mêmes conditions de durée que ceux applicables aux agents de l'Etat.

Ces conditions sont au nombre de deux :

- Lorsqu'il n'existe aucun corps (cadre d'emplois) ou emploi permettant d'assurer les fonctions correspondant aux besoins à satisfaire
- Pour les emplois de la catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifie.

Un poste d'attaché territorial au Service Politique de la Ville à temps complet est vacant. Ce poste de chargé de mission Démocratie de Proximité a pour principal objet d'assurer l'information et la consultation des habitants en développant et animant le dispositif de concertation avec les habitants par le biais notamment de l'organisation et du suivi des Conseils de la Vie Locale (CVL).

Néanmoins compte tenu de la spécificité des missions et des compétences requises, et de la nécessité pour le service d'un engagement suffisamment long, il vous est proposée, en accord avec votre Commission, d'autoriser le recrutement d'un agent non-titulaire dans les conditions fixées par l'article précité de la loi du 26 janvier 1984, pour une durée maximale de trois ans.

Les missions, compétences requises et conditions de rémunérations, sont précisées dans le tableau ci-joint.

Les dépenses nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont réparties sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

**DELIBERATION**

La présente proposition est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.  
Fait à Clermont-Ferrand, le 22 décembre 2009,

**P/LE MAIRE, L'ADJOINT,**

**ALAIN BARDOT**

<p><u>Attaché territorial :</u></p> <p><u>Missions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Est chargé d'assurer l'information et la consultation des habitants en développant et animant le dispositif de concertation avec les habitants par le biais notamment de l'organisation et du suivi des Conseils de la Vie Locale</li> <li>-Evaluer les besoins des habitants en termes d'information et de concertation</li> <li>-Animer des dispositifs d'information et de concertation et notamment les 14 Conseils de Vie Locale</li> <li>- Concevoir et développer les outils d'information à destination des habitants</li> <li>- Coordonner et animer les réseaux d'intervenants</li> </ul> <p><u>Compétences :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre titulaire d'un Bac + 4 Bac ou 5 en Communication ou collectivités territoriales</li> <li>- Connaître le fonctionnement des collectivités territoriales et la Politique de la Municipalité dans tous les domaines</li> <li>- Maîtriser les techniques de communication et nouvelles technologies de l'information et de la communication</li> </ul>	<p>Cadre A</p>	<p>3 ans Cadre d'emploi des attachés territoriaux</p>
---	----------------	---

## **DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée à \_\_\_\_\_ et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,